

Egalité Fraternité

DECISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009

Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande du Syndicat des Riziculteurs de France et Filière en date du 24 janvier 2022,

Nom commercial	BASAGRAN SG
Second nom commercial	A) A COCHES NE CALLES NE EN INDIA COLLEGE NE EN IOC SE IN
Numéro d'AMM	9500628 6 WYO 1000 etistrism tags 19-3
Substance(s) active(s)	Bentazone 870 g/kg
Titulaire de l'autorisation	BASF France SAS - Division Agro 21 chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 31 mai 2022 au 28 septembre 2022 selon les dispositions suivantes :

1- Conditions d'emploi

Dispositions générales	SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via le systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Protection de l'opérateur et du travailleur	Protection de l'opérateur : Pendant le mélange/chargement : - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ; - Lunettes de sécurité ou écran facial certifié EN 166. Pendant l'application : Si application avec tracteur avec cabine : - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;



Liberté Égalité Fraternité

IT PHYTOPHARMACEUTIQUE 72009	- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine;
ionseil du 21 octobre 2009.	Si application avec tracteur sans cabine :
	- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
	- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
u 24 janvier 2022.	- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié EN 166.
	Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
	- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
	- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
	- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.
	- Lunettes de sécurité ou écran facial certifié EN 166.
	Délai de réentrée : 48 heures
	Protection du travailleur :
u 28 soptembre 2022 selon	- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1, des gants en nitrile EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)).
Protection de l'eau et de	SPe1 : Ne pas dépasser 1000 g/ha/an de bentazone.
l'environnement	SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la bentazone plus d'une année sur deux.
duit ou son emballage. Ne p des eaux de surface. Evitar	SPe1: ne pas utiliser sur les parcelles situées dans un périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable.
Protection des organismes aquatiques	Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau
Protection des résidents et personnes présentes	Respecter une distance d'au moins 5 m entre la rampe de pulvérisation et :
1/A1 et NF EN 18523-1+A1 (b)	- L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ;
	- L'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement.

Pendant Paprlication:

ET DE LA SOUVERDEM TE



2- Usage(s) autorisé(s)

Libellé(s) de(s) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte
Riz-désherbage -15755901	Riz	1,1 kg/ha	→	BBCH 13 et BBCH 30	90

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision, devant le tribunal administratif.

Date : le 31 mai 2022

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur général de l'alimentation

Bruno FERREIRA /

3/3